

RGPD Spécial consentement (5/5) : Le consentement doit-il être à nouveau recueilli avec le RGPD ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT fr</p>	 <p>RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
	<p>RGPD Spécial consentement (5/5) : Le consentement doit-il être à nouveau recueilli avec le RGPD ?</p>				


Le consentement est une des bases légales prévues par le RGPD sur laquelle peut se fonder un traitement de données personnelles. Le RGPD impose que ce consentement soit libre, spécifique, éclairé et univoque. Les conditions applicables au consentement sont définies aux articles 4 et 7 du RGPD.

Un consentement obtenu et recueilli avant le 25 mai 2018 peut demeurer valide, à condition qu'il soit conforme aux dispositions désormais prévues par le RGPD. Cette situation peut tout à fait se produire, dans la mesure où ce nouveau cadre juridique est proche du cadre antérieur.

Si ce n'est pas le cas, les responsables du traitement doivent « rafraîchir » ou compléter le consentement recueilli auprès des personnes afin d'être considéré valide et conforme aux exigences du RGPD.

Que disent les textes ?

> Articles 4, 6 et 7 et considérants 42) et 43) du RGPD. 

> Lignes directrices sur le consentement prévu par le règlement (UE) 2016/679 (WP 259) 

[lire la suite]

RGPD Spécial consentement (1/5) : Qu'est-ce que le consentement ?

RGPD Spécial consentement (2/5) : Le consentement des personnes doit-il être systématiquement recueilli ?

RGPD Spécial consentement (3/5) : Quel sont les critères de validité du consentement ?

RGPD Spécial consentement (4/5) : Que change le RGPD ?

RGPD Spécial consentement (5/5) : Le consentement doit-il être à nouveau recueilli avec le RGPD ?

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre

démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

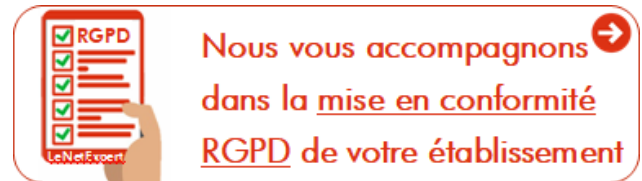
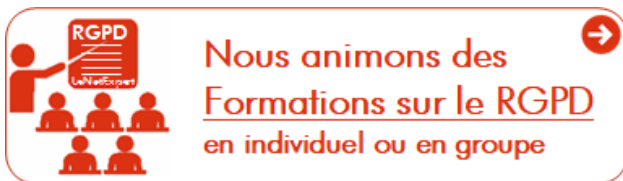
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur,

il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes ? | CNIL*